

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION CLOWNS SANS FRONTIERES

70 bis rue de Romainville
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLOWNS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 juin 2020 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association a reçu des subventions selon les informations décrites dans la note « Fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par l'association dans le cadre de la comptabilisation de ces subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 juin 2020
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Virginie DORMEUIL



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- BILAN ACTIF
 - BILAN PASSIF
 - COMPTE DE RESULTAT
 - ANNEXE
-

CLOWNS SANS FRONTIERES

70 bis rue de Romainville

75019 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Annexe*

DVE CONSEILS

114 Rue de Fontenay

94300 VINCENNES

0184232879

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	13 292	11 072	2 220	3 885	1 665	42.86
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	8 812	7 510	1 302	647	655	101.27	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500			
Total I	23 604	18 582	5 022	6 032	1 010	16.74	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	9 567	1 500	8 067	7 243	824	11.37
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 260		1 260	148	1 112	753.20
	Autres créances	32 917		32 917	20 802	12 115	58.24
Valeurs mobilières de placement	15		15	15			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	120 430		120 430	90 987	29 442	32.36	
Charges constatées d'avance (3)	1 069		1 069	14 615	13 546	92.69	
Total III	165 258	1 500	163 758	133 809	29 948	22.38	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	188 862	20 082	168 780	139 842	28 938	20.69	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	73 815		120 017		46 202	38.50
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	11 473		46 202		57 675	124.83
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	85 288		73 815		11 473	15.54	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	56 750		43 000		13 750	31.98
	Fonds dédiés sur autres ressources	2 355				2 355	
Total III	59 105		43 000		16 105	37.45	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	105				105	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 501		7 338		837	11.41
	Dettes fiscales et sociales	17 781		15 688		2 093	13.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	24 386		23 026		1 360	5.91
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	168 780		139 842		28 938	20.69

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

24 386

23 026

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	3 507	4 144	637	15.38
Production vendue de Biens et Services	760		760	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	45 690	57 713	12 023	20.83
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	10 901	7 731	3 170	41.01
Collectes	250 199	161 535	88 664	54.89
Cotisations	382	397	15	3.75
Autres produits	4 749	2 734	2 015	73.68
Total I	316 188	234 254	81 934	34.98
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 815	4 332	2 517	58.10
Variation de stock (marchandises)	346	1 903	2 249	118.19
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	136 583	102 682	33 901	33.02
Impôts, taxes et versements assimilés	1 772	1 475	296	20.08
Salaires et traitements	106 413	99 405	7 008	7.05
Charges sociales	40 199	46 600	6 401	13.74
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 165	1 658	507	30.60
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	303	31	272	867.55
Total II	289 596	254 280	35 316	13.89
I - Résultat d'exploitation (I-II)	26 592	20 026	46 617	232.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	340	376	36	9.46
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change	71		71	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	411	376	35	9.30
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	160		160	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	160		160	
2. Résultat financier (V-VI)	251	376	125	33.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	26 843	19 650	46 493	236.61
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	735		735	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	735		735	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	735		735	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	317 334	234 630	82 704	35.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	289 756	254 280	35 476	13.95
Solde intermédiaire	27 578	19 650	47 228	240.35
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	43 000	16 448	26 552	161.43
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	59 105	43 000	16 105	37.45
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	11 473	46 202	57 675	124.83

CLOWNS SANS FRONTIERES période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Clowns Sans Frontières 75019 - Paris			Ecart N / N-1	
EVALUATION DES	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	5 700		5 700	
Bénévolat	239 585	43 680	195 905	448,5
TOTAL	245 285	43 680	201 605	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens				
Prestation en nature	5 700		5 700	
Personnel bénévole	239 585	43 680	195 905	448,5
TOTAL	245 585	43 680	201 605	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Crise sanitaire du COVID 19:

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Nos activités sont affectées par le COVID 19 (arrêt de nos missions à l'étranger notamment) et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. A ce stade, l'association a mis en place les mesures d'aide proposées par le gouvernement (chômage partiel, demande de prêt garanti par l'Etat) afin d'assurer sa continuité d'exploitation sur 2020.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus dans le règlement CRC 99-01 applicable au secteur associatif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La variation des fonds dédiés est présentée au pied du compte de résultat.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 292		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 478		1 155
Emballages récupérables et divers	3 179		
TOTAL	7 657		1 155
Prêts, autres immobilisations financières	1 500		
TOTAL	1 500		
TOTAL GENERAL	22 449		1 155

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			13 292	13 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 633	5 633
Emballages récupérables et divers			3 179	3 179
TOTAL			8 812	8 812
Prêts, autres immobilisations financières			1 500	1 500
TOTAL			1 500	1 500
TOTAL GENERAL			23 604	23 604

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	9 406	1 665		11 071
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 831	500		4 331
Emballages récupérables et divers	3 179			3 179
TOTAL	7 010	500		7 510
TOTAL GENERAL	16 416	2 165		18 581

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles	1 665				
Matériel de bureau informatique mobilier	500				
TOTAL	500				
TOTAL GENERAL	2 165				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	120 017	46 202		0	73 815
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 202	57 675		0	11 473
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	73 815	11 473		0	85 288

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	2 670		1 170		1 500
TOTAL	2 670		1 170		1 500
TOTAL GENERAL	2 670		1 170		1 500
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 170		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 500		1 500
Autres créances clients	1 260	1 260	
Divers état et autres collectivités publiques	20 417	20 417	
Débiteurs divers	12 500	12 500	
Charges constatées d'avance	1 069	1 069	
TOTAL	36 746	35 246	1 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	105	105		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 501	6 501		
Personnel et comptes rattachés	8 137	8 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 602	7 602		
Autres impôts taxes et assimilés	2 042	2 042		
TOTAL	24 386	24 386		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
Fonds dédiés MECENAT					
- Ethiopie 2019		15 000	15 000	8 250	8 250
- Sénégal				8 250	8 250
- Madagascar		15 500	15 500	12 500	12 500
- Egypte				23 250	23 250
- missions en France		10 000	10 000		
- Journée des binomes		2 500	2 500	4 500	4 500
FONDS DEDIES DONNS					
- Ethiopie				100	100
- Palestine				2 255	2 255
TOTAL		43 000	43 000	59 105	59 105

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immo incorporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et inform	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	9 567	9 913		346
Approvisionnements				
Total I	9 567	9 913		346
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	105
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 780
Dettes fiscales et sociales	11 128
Total	17 012

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 069
Total	1 069

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarie
Cadres	2
Employés	1
Total	3

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat est évalué selon les principes suivants :

- 7h par jour de mission artistique
- 7h par jour, 4h par demi-journée, d'action de sensibilisation et de collecte,
- au plus proche du réel pour le bénévolat de compétence.

La valorisation retenue est la suivante :

- valorisation "spécialiste" : 50€/heure
- valorisation "non spécialiste" : 15h/heure

Cette distinction "spécialiste" et "non spécialiste" est mise en place cette année afin de valoriser le bénévolat de l'association de manière plus exhaustive en regard des compétences des bénévoles.

L'association totalise au 31/12/2019 316 bénévoles pour 5603 heures de bénévolat valorisées au global à la somme de 239 585€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, elle serait non significative en regard de l'âge et l'ancienneté des salariés à la clôture.

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES 2019-CSF

		2019	2019	2019	2019
EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public
			EN DEBUT D'EXERCICE	a	73 815 €
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		128 349 €
1.1 Réalisées en France	19 226 €	5 184 €	1.1.1 Dons et legs collectés	125 809 €	125 809 €
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	2 539 €	2 539 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2 Réalisées à l'étranger	195 526 €	90 610 €	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	47 466 €	22 662 €	2 - AUTRES FONDS PRIVES ET MECENAT	121 850 €	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15 822 €				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	15 822 €				
2.3 Charges liées à la recherche de sub. ou autres conc. Publics	15 822 €				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 538 €	7 538 €	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	45 690 €	
			4 - AUTRES PRODUITS	20 275 €	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EX. INSCRITS AU CR	289 756 €	125 994 €	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES INSCRITES AU COMPTE DE RESULTATS	316 164 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DE PROVISIONS	1 170 €	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	59 105 €		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	43 000 €	
			VARIATIONS DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	1.1 473 €		INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE		2 355 €
V - TOTAL GENERAL	360 334 €		TOTAL GENERAL	360 334 €	125 994 €
V - Part des acquisitions d'immos brutes de l'exercice financées par les ressources collectées par le public		1 155 €			
VI - Neutralisation des Dotations aux amortissements		347 €			
VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public		127 496 €	Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public		127 496 €
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		72 313 €

CLOWNS SANS FRONTIERES France

Compte Emploi des Ressources

Règles d'affectation – exercice clos au 31/122019

EMPLOIS

- **Missions sociales**

L'objet social de l'association est fixé par l'article 3 des statuts :

« L'association a pour objet :

3.1- D'apporter, partout dans le monde, un soutien moral aux populations victimes de la guerre, de la misère ou

de l'exclusion, au moyen de missions artistiques de spectacle vivant à caractère humanitaire ou de solidarité. Son action est plus particulièrement destinée aux enfants.

3.2- L'association peut effectuer toutes opérations permettant de réaliser directement ou indirectement son objet statutaire, tant qu'elles sont en conformité avec les buts fixés dans les statuts et les principes figurant dans la charte éthique (voir article 19). »

Affectation directe :

Sont directement affectés aux missions sociales :

- Les charges directes concernant les missions exploratoires et artistiques menées à **l'international comme en France** (frais de transports, repas, hébergement des bénévoles en mission, accessoires de spectacles, frais des soirées « retour de missions » liés à chaque missions artistiques...).
- Les charges directes des journées d'ateliers de pratiques artistiques en France ou à l'étranger
- Les charges directes d'événements de capitalisation et d'échanges
- Les charges directes d'événements exclusivement dédiés à la sensibilisation (expositions photographiques, interventions auprès des scolaires, etc.)
- 20% des frais d'actions en France (collecte et sensibilisation) pour leur dimension sensibilisation
- Les frais de personnel :
 - o Poste DG : 80% (salaire brut + charges patronales)
 - o Poste RAF : 55%
 - o Poste CC : 60%

Affectation indirecte :

- 75 % des frais de communication (frais d'impression de brochures, d'affiches, des journaux annuels ou de gestion du site internet qui servent à présenter et faire connaître les actions de terrain)
- 75% des frais de vie associative (groupes de travail sur les projets....)
- 75% des frais de fonctionnement (loyer, assurances, télécommunications, documentation, services bancaires...)

• Frais de recherche de fonds

Affectation directe :

Sont directement affectés aux frais d'appel à la générosité du public, à la recherche de fonds privés (fondations, mécénat, partenariats...) et les frais liés à la recherche de subvention :

- Les frais postaux
- Les frais liés aux achats et envois de produits dérivés, à la boutique en ligne, et aux matériels utilisés pour les stands de vente de ces produits dérivés
- Les frais directs pour la recherche et la gestion des donateurs (logiciel de gestion des dons, envois des reçus fiscaux...)

Sont directement affectés aux frais de recherche de fonds :

- 10% du poste de DG
- 25% du poste de RAF
- 25% de la CC

Affectation indirecte :

Sont indirectement affectés :

- 80 % des frais des actions en France (collecte et de sensibilisation) pour leur dimension collecte de fonds
- 15 % des frais de fonctionnement
- 15% des frais de communication

• Frais de fonctionnement

Affectation directe :

Sont directement affectés aux frais de fonctionnement :

- 10% du poste de DG
- 20% du poste de RAF
- 15% de la CC

Affectation indirecte :

- 10 % des frais de communication
- 25 % des frais de vie associative
- 10% des autres charges de fonctionnement

RESSOURCES

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Affectés aux missions sociales : 100% bénévolat « mission artistique » et 20% du bénévolat « action en France sensibilisation/collecte »
- Affectés en frais de recherche de fonds : 80 % du bénévolat « action en France sensibilisation/collecte »
- Affectés en frais de fonctionnement : 100 % bénévolat de compétences

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION CLOWNS SANS FRONTIERES
70 bis rue de Romainville
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de sous location :

Personnes concernées : Olivier Ouadah, membre du conseil d'administration de votre association.

Conformément au contrat de sous location signé le 1^{er} février 2015, l'association a perçu en 2019 de la part d'Olivier Ouadah un loyer annuel de 5 012 euros,

Paris, le 4 juin 2020
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco
Représentée par
Virginie DORMEUIL

